

Objet: Vente claustras extérieurs de l'ancien village vacance de Saint-cernin - 2023_050

Séance du vendredi 21 juillet 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 11 juillet 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Christelle CHAUVET

11/07/2023

Absents: Stephanie SALIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il décide de vendre les claustras extérieurs de l'ancien village vacance de Saint-Cernin.

Pour cela, il souhaite proposer la vente au prix net de 30 euros par pièces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les prix de vente fixé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/07/2023
et publication ou notification du 25/07/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard